ADS
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Chalet des Villards - Arc 1800
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : CHAMBERY 076 520 568

65B00056

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 MARS 2011

TRIBUNAL DE COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 17 MARS 2011

N° 2101654 Le Greffier

L'an deux mille onze
Et le dix mars
A dix heures

Les Administrateurs de la société "ADS" se sont réunis dans les locaux administratifs de la CDA-DS Macôt « Le Creux Vincent » à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

Conseil d'administration

- Monsieur Bernard CHAPUIS	Président
- Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur
- la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE représentée par Monsieur Bernard CHANCEL	Administrateur

Est Absent et excusé

- Monsieur Pierre GONTHIER	Administrateur

Assistent à la séance avec voix consultative

- Monsieur Laurent CHELLE – Directeur Général
- Monsieur Yves GIRERD-POTIN, représentant de la CADS DEVELOPPEMENT, Censeur
- Monsieur RIBLET, représentant de la Banque Populaire des Alpes, Censeur

Représentants du Comité d'Entreprise

- Madame Sonia KOVALESKY - Représentant du Comité d'Entreprise Collège Employés.
- Monsieur Christian SCAPIN – Représentant du Comité d'Entreprise Collège Cadres et Agents de Maîtrise

Assistent également à la séance, sans voix délibérative

Monsieur Michel FEVRE
Madame Isabelle CHEVALIER, secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

...

5 Démission d'un Administrateur – Nomination par cooptation d'un administrateur

...

5 – DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR NOMINATION PAR COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

....

DEUXIEME DECISION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Roland DIDIER de son poste d'Administrateur à compter du 22 Décembre 2010 et décide de nommer par cooptation en remplacement et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

Monsieur Jean-François BLAS
Demeurant 3, Boulevard du Théâtre – 73000 CHAMBERY

Pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Roland DIDIER, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2011.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-François BLAS a déclaré accepter d'ores et déjà les présentes fonctions et en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi. Il remercie les Membres du Conseil de leur confiance en le nommant à ces fonctions.

....

Ainsi fait et délibéré

Pour Extrait